



SMAEP THEROUANNE MARNE MORIN

Séance du 11 mars 2026

Membres en exercice :

25

Date de la convocation: 04/03/2026

onze mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Claude DECUYPERE

Présents : 17

Présents : Didier ATTALI, Jean BARAQUIN, Francois CHARRITAT, Laurent COURTIER, Claude DECUYPERE, Jean-Pierre DORMEAU, Philippe FORESTIER, Stéphanie HEBRARD, Daniel LAGORCE, Michel JOUSSELIN, Denis LEMAIRE, Bernard LENFANT, Dorian LEPLATRE, Jean PIAT, Alain TRICONNET, Patrice VANDENBLECKEN, Fernand VERDELLET

Votants: 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents non-votant : Jean BARAQUIN, Patrice VANDENBLECKEN

Représentés: Dominique DUCHESNE représentée par Francois CHARRITAT, Régis SARAZIN représenté par Didier ATTALI

Excusés: Christine AUGRY suppléée par Michel JOUSSELIN, Dominique DELAHAYE suppléé par Alain TRICONNET, Serge FONTAINE-GALLOIS, Jean-Louis VAUDESCAL suppléé par Dorian LEPLATRE

Absents: Xavier FERREIRA, Stéphane DEVAUCHELLE, Christian FRISON, Frédéric HERVIER, Eric MAILLARD, Pierre RAEL, Benoit CODRON

Secrétaire de séance: Didier ATTALI

N° : DE_005_2026

Objet: Compte Financier Unique 2025 - budget 2025

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code générale des collectivités territoriales,

Vu le CFU pour l'année 2025 du SMAEP TMM,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financières de la collectivités, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Hors de la présence de M. Xavier FERREIRA, et sous la présidence de M. Claude DECUYPÈRE, vice-président chargé de la préparation des documents budgétaires, le comité syndical examine le CFU 2025 lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	5 901 191,91	2 088 673,88 (sans l'excédent antérieur reporté)	7 989 865,79
	Recettes réalisées	2 196 290,76	1 638 781,60	3 835 072,36
	Restes à réaliser	00,00	00,00	00,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	5 509 810,61 (après déduction du déficit d'invest. 2024)	5 014 560,60	10 524 371,21
	Dépenses réalisées	2 298 238,59	1 949 979,98	4 248 218,57
	Restes à réaliser	00,00	00,00	00,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-101 947,83	-311 198,38	-413 146,21
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-391 381,30	2 925 886,72	2 534 505,42
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-493 329,13	2 614 688,34	2 121 359,21
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	00,00	00,00	00,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-493 329,13	2 614 688,34	2 121 359,21

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le comité syndical :

Approuve le compte financier unique 2025 tel que présenté,

Autorise M. Claude DECUYPÈRE, président de séance, à signer la présente délibération,

Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à Mareuil-lès-Meaux, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Claude DECUYPERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission au services de l'Etat ou à compter de la réponse du SMAEP TMM si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Date de transmission de l'acte: 13/03/2026
Date de réception de l'AR: 13/03/2026
077-200091643-DE_005_2026-DE
A G E D I

République française

SEINE-ET-MARNE



SMAEP THEROUANNE MARNE MORIN

Séance du 11 mars 2026

Membres en exercice :

Date de la convocation: 04/03/2026

25

onze mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Xavier FERREIRA

Présents : 18

Présents : Xavier FERREIRA, Didier ATTALI, Jean BARAQUIN, Francois CHARRITAT, Laurent COURTIER, Claude DECUYPERE, Jean-Pierre DORMEAU, Philippe FORESTIER, Stéphanie HEBRARD, Daniel LAGORCE, Michel JOUSSELIN, Denis LEMAIRE, Bernard LENFANT, Dorian LEPLATRE, Jean PIAT, Alain TRICONNET, Patrice VANDENBLECKEN, Fernand VERDELLET

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents non-votant : Jean BARAQUIN, Patrice VANDENBLECKEN

Représentés: Dominique DUCHESNE représentée par Francois CHARRITAT, Régis SARAZIN représenté par Didier ATTALI

Excusés: Christine AUGRY suppléée par Michel JOUSSELIN, Dominique DELAHAYE suppléé par Alain TRICONNET, Serge FONTAINE-GALLOIS, Jean-Louis VAUDESCAL suppléé par Dorian LEPLATRE

Absents: Stéphane DEVAUCHELLE, Christian FRISON, Frédéric HERVIER, Eric MAILLARD, Pierre RAEL, Benoit CODRON

Secrétaire de séance: Didier ATTALI

N° : DE_006_2026

Objet: Affectation du résultat 2025

Vu le code générale des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

L'instruction budgétaire et comptable prévoit la nécessité d'affecter les résultats de l'exercice précédent à l'exercice suivant.

Les résultats de l'exercice 2025 se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Résultat de l'exercice		Résultat de l'exercice	
Dépenses de l'exercice	1 949 979,98	Dépenses de l'exercice	2 298 238,59
Recettes de l'exercice	1 638 781,60	Recettes de l'exercice	2 196 290,76
Résultats de l'année	-311 198,32	Résultats de l'année	-101 947,83
Résultats antérieurs		Résultats antérieurs	
Excédent	2 925 886,72	Excédent	--
Déficit	--	Déficit	-391 381,30
Résultats cumulés clôture	2 614 688,34	Résultats cumulés clôture	-493 329,13
R.A.R. Dépenses	00,00	R.A.R. Dépenses	00,00
R.A.R. Recettes	00,00	R.A.R. Recettes	00,00
Résultats corrigés de clôture (avec comblement de déficit d'investissement)	2 121 359,21	Résultats corrigés clôture	-493 329,13

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, le comité syndical :

Affecte comme suit au budget 2026 les résultats de fonctionnement et d'investissement constatés à la clôture de l'exercice 2025 :

Affectation des résultats 2025 au BP 2026	
Section de fonctionnement Recettes compte 002 « résultat d'exploitation reporté »	2 121 359,21
Section d'investissement Dépenses compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »	-493 329,13
Section d'investissement Recettes au 1068 « autres réserves »	493 329,13

Autorise Monsieur le Président à signer la délibération relative à l'affectation des résultats

budgétaires,

Fait et délibéré à Mareuil-lès-Meaux, les jour, mois et an que dessus.

Le président,
Xavier FERREIRA

Date de transmission de l'acte: 13/03/2026
Date de reception de l'AR: 13/03/2026
077-200091643-DE_006_2026-DE
A G E D I

République française

SEINE-ET-MARNE



SMAEP THEROUANNE MARNE MORIN

Séance du 11 mars 2026

Membres en exercice :

Date de la convocation: 04/03/2026

25

onze mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Xavier FERREIRA

Présents : 18

Présents : Xavier FERREIRA, Didier ATTALI, Jean BARAQUIN, Francois CHARRITAT, Laurent COURTIER, Claude DECUYPERE, Jean-Pierre DORMEAU, Philippe FORESTIER, Stéphanie HEBRARD, Daniel LAGORCE, Michel JOUSSELIN, Denis LEMAIRE, Bernard LENFANT, Dorian LEPLATRE, Jean PIAT, Alain TRICONNET, Patrice VANDENBLECKEN, Fernand VERDELLET

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents non-votant : Jean BARAQUIN, Patrice VANDENBLECKEN

Représentés: Dominique DUCHESNE représentée par Francois CHARRITAT, Régis SARAZIN représenté par Didier ATTALI

Excusés: Christine AUGRY suppléée par Michel JOUSSELIN, Dominique DELAHAYE suppléé par Alain TRICONNET, Serge FONTAINE-GALLOIS, Jean-Louis VAUDESCAL suppléé par Dorian LEPLATRE

Absents: Stéphane DEVAUCHELLE, Christian FRISON, Frédéric HERVIER, Eric MAILLARD, Pierre RAEL, Benoit CODRON

Secrétaire de séance: Didier ATTALI

N° : DE_007_B_2026

Objet: Budget Primitif 2026

Annule et remplace la délibération n°DE_007_2026

Afin de permettre au Syndicat de fonctionner pour l'exercice 2026, il convient de le doter d'un budget primitif.

Il intègre d'une part les recettes pour lesquelles il existe d'ores et déjà des garanties quant à leur perception, et d'autre part, les dépenses de fonctionnement et d'investissement qui viennent en emploi de ces recettes.

Ce projet, présenté selon la nomenclature comptable M49, est bien évidemment équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Les recettes comprennent la surtaxe « eau potable » et les subvention des partenaires tels que l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental.

Les dépenses pour 2026 en section de fonctionnement concerneront notamment :

- Les charges de personnel
- Les dépenses à caractères général, parmi lesquelles :
 - o Des études,
 - o L'entretien des réseaux,
 - o ...

Les dépenses pour 2026 en section d'investissement concerneront notamment :

- o L'étude et la réalisation des travaux pour la création du forage F5 à Saint-Souplets,
- o Des études pour la réhabilitation de réservoir et du renouvellement de réseau,
- o La finalisation des travaux de sectorisation,
- o ...

Vu le code générale des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le comité syndical :

Approuve le Budget Primitif 2026 par nature, section par section et chapitre par chapitre, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
Chapitres	Désignation	BP 2026
011	Charges à caractères général	835 100,00
012	Charges de personnel	123 000,00
65	Autres charges de gestion courante	48 350,00
66	Charges financières	88 000,00
67	Charges exceptionnelles	339 545,13
TOTAL Opé. Réelles		1 433 995,13
68	Dotations aux amortissements	422 034,03
023	Virement à la section d'investissement	2 082 330,05
TOTAL Opé. D'Ordre		2 504 364,08

Total des dépenses de Fonctionnement		3 938 359,21
Recettes		
Chapitres	Désignation	BP 2026
002	Excédent antérieur reporté	2 121 359,21
70	Produits de charges	1 792 000,00
75	Autres produits de gestion courante	00,00
77	Produits exceptionnels	00,00
TOTAL Opé. Réelles		3 913 359,21
042	Opérations d'ordre	25 000,00
TOTAL Opé. D'Ordre		25 000,00
Total des recettes de Fonctionnement		3 938 359,21

INVESTISSEMENT		
Dépenses		
Chapitres	Désignation	BP 2026
001	Déficit d'investissement reporté	493 329,13
16	Remboursement d'emprunt	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	1 770 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 823 379,08
23	Immobilisations en cours	00,00
TOTAL Opé. Réelles		4 586 708,21
040	Opérations d'Ordre	25 000,00
TOTAL Opé. D'Ordre		25 000,00
Total des dépenses d'Investissement		4 611 708,21
Recettes		
Chapitres	Désignation	BP 2026
10	Dotations Fonds div. Et réserves (dont 1068 – comblement déficit)	493 329,13
13	Subventions d'investissement	1 379 015,00
16	Emprunt	235 000,00
TOTAL Opé. Réelles		2 107 344,13
021	Virement de la section de fonctionnement	2 082 330,05
28	Amortissements des immobilisations	422 034,03
TOTAL Opé. D'Ordre		2 504 364,08

Total des recettes d'Investissement	4 611 708,21
--	---------------------

Autorise le Président à signer la délibération du Budget Primitif 2026 et le Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré à Mareuil-lès-Meaux, les jour, mois et an que dessus.

Le président,
Xavier FERREIRA

Date de transmission de l'acte: 18/03/2026 Date de reception de l'AR: 18/03/2026 077-200091643-DE_007_B_2026-DE A G E D I
--



SMAEP THEROUANNE MARNE MORIN

Séance du 11 mars 2026

Membres en exercice :

25

Date de la convocation: 04/03/2026

onze mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Xavier FERREIRA

Présents : 18

Présents : Xavier FERREIRA, Didier ATTALI, Jean BARAQUIN, Francois CHARRITAT, Laurent COURTIER, Claude DECUYPERE, Jean-Pierre DORMEAU, Philippe FORESTIER, Stéphanie HEBRARD, Daniel LAGORCE, Michel JOUSSELIN, Denis LEMAIRE, Bernard LENFANT, Dorian LEPLATRE, Jean PIAT, Alain TRICONNET, Patrice VANDENBLECKEN, Fernand VERDELLET

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents non-votant : Jean BARAQUIN, Patrice VANDENBLECKEN

Représentés: Dominique DUCHESNE représentée par Francois CHARRITAT, Régis SARAZIN représenté par Didier ATTALI

Excusés: Christine AUGRY suppléée par Michel JOUSSELIN, Dominique DELAHAYE suppléé par Alain TRICONNET, Serge FONTAINE-GALLOIS, Jean-Louis VAUDESCAL suppléé par Dorian LEPLATRE

Absents: Stéphane DEVAUCHELLE, Christian FRISON, Frédéric HERVIER, Eric MAILLARD, Pierre RAEL, Benoit CODRON

Secrétaire de séance: Didier ATTALI

N° : DE_008_2026

Objet: Présentation du RSU 2024

Selon les dispositions de l'article L.231-1 du Code Général de la Fonction Publique, les administrations mentionnées à l'article L.2 doivent élaborer chaque année un Rapport Social Unique rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les Lignes Directrices de Gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV, déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public.

Le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique fixe les conditions et modalités de sa mise en œuvre.

Suite à la parution début janvier 2022 de l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales, les centres de gestion ont réalisé les développements nécessaires à l'actualisation de leur plateforme, qui est désormais le seul mode de collecte pour ces indicateurs. Le rapport social unique 2021 porte sur 14 thématiques (10 thématiques pour le rapport social unique 2020).

Le rapport social unique est avant tout un outil d'accompagnement dans la gestion des ressources humaines. Il permet de :

- réaliser un état des lieux des données RH de la collectivité (mieux connaître sa collectivité, apprécier la caractéristique des emplois et la situation des agents, comparer nos données avec celles d'autres collectivités de strates similaires, comparer la situation des hommes et des femmes, mesurer l'évolution des données sur plusieurs années,...) ;
- apprécier la mise en œuvre de mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les 24 discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap ;
- construire une stratégie RH (anticiper les besoins, décider des grandes orientations RH et des priorités à traiter dans le cadre des contraintes budgétaires,...) ;
- alimenter les lignes directrices de gestion (définir la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ainsi que les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,...) ;
- animer le dialogue social.

Conformément au premier alinéa de l'article L231-4 du Code Général de la Fonction Publique « Le rapport social unique prévu à l'article L. 231-1 est présenté à l'assemblée délibérante des collectivités territoriales et des établissements publics mentionnés à l'article L. 4, après avis du comité social territorial. ».

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.231-1 ;

Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

Vu la présentation du Rapport au Comité Social Territorial fait le 16 décembre 2025 ;

Considérant que le Rapport Social Unique doit faire l'objet d'une présentation à l'assemblée délibérante ;

Considérant que le Rapport Social Unique du SMAEP TMM a déjà été présenté lors du comité syndical du 11 décembre 2025,

Le Comité Syndical **prend acte** de la présentation du Rapport Social Unique 2024

Fait et délibéré à Mareuil-lès-Meaux, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Xavier FERREIRA

Date de transmission de l'acte: 13/03/2026 Date de réception de l'AR: 13/03/2026 077-200091643-DE_008_2026-DE A G E D I
--

Présentation du Rapport social unique des collectivités de moins de 50 habitants, pour débat.

À l'issue de la présentation du RSU des collectivités de moins de 50 agents, affiliées au Centre départemental de gestion de SEINE-ET-MARNE, Madame la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques.

Monsieur BERGAMINI demande des précisions sur le taux de l'indice de gravité des accidents de service, en fonction du motif d'absence.

Monsieur PIERRE-LOUIS répond que ce taux est d'environ 56 %.

Madame BERTACCHINI demande des précisions concernant le recrutement des personnes en situation de handicap dans les petites communes.

Madame la Présidente explique les contraintes liées au recrutement de personnes en situation de handicap dans les petites communes. Elle confirme avoir fait le tour des collectivités afin de les alerter sur la nécessité de mettre en place le DUERP et insiste sur l'importance de l'actualiser en fonction de l'évolution des recrutements, afin de garantir la protection des agents.

Madame BERTACCHINI demande des précisions sur le taux de recensement des collectivités.

Madame BERNON indique qu'un travail préalable a été mené auprès des collectivités afin de les inciter à déclarer auprès de l'INSEE, la fermeture ou la fusion de leur établissement. Elle précise qu'elle a recensé un nombre inférieur de collectivités auprès de l'INSEE. Elle confirme que les chiffres dont elle dispose sont identiques à ceux de l'INSEE et souligne que, chaque année, le nombre de collectivités diminue en raison des déclarations de fermetures effectuées auprès de l'INSEE. Elle ajoute que le taux de retour de 89 % s'explique par le recensement réalisé auprès de l'INSEE ainsi que par les collectivités ayant validé leur RSU sur l'application de données sociales.

Madame GUERCIN demande si, parmi les 903 collectivités recensées, certaines ne disposent pas d'agents.

Madame BERNON confirme que 371 collectivités comptant au moins un agent permanent ont validé leur RSU, auxquelles s'ajoutent 433 collectivités sans agents. Elle précise que le taux de retour s'élève à 89 %, soit 804 collectivités ayant répondu à leur obligation de saisi du RSU.

Madame GUERCIN demande si les collectivités ont la possibilité de transmettre leur RSU même lorsque la plateforme est fermée.

Mme BERNON répond par l'affirmative et confirme qu'elles peuvent l'envoyer jusqu'au 31 décembre 2025. Elle ajoute que si elles n'ont pas transmis leur RSU dans les délais impartis pour la présentation du CST du CDG 77, elles peuvent néanmoins répondre à l'obligation de déclaration jusqu'au 31 décembre de l'année de campagne sur l'application Données sociales.

Les membres n'ayant pas d'autres questions, Madame la Présidente remercie Madame Nelly BERNON et Monsieur Yoan Yoan PIERRE-LOUIS et les invite à quitter la séance.

Date de transmission de l'acte: 13/03/2026 Date de réception de l'AR: 13/03/2026 077-200091643-DE_008_2026-DE A G E D I
--



SMAEP THEROUANNE MARNE MORIN

Séance du 11 mars 2026

Membres en exercice :

25

Date de la convocation: 04/03/2026

onze mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Xavier FERREIRA

Présents : 18

Présents : Xavier FERREIRA, Didier ATTALI, Jean BARAQUIN, Francois CHARRITAT, Laurent COURTIER, Claude DECUYPERE, Jean-Pierre DORMEAU, Philippe FORESTIER, Stéphanie HEBRARD, Daniel LAGORCE, Michel JOUSSELIN, Denis LEMAIRE, Bernard LENFANT, Dorian LEPLATRE, Jean PIAT, Alain TRICONNET, Patrice VANDENBLECKEN, Fernand VERDELLET

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents non-votant : Jean BARAQUIN, Patrice VANDENBLECKEN

Représentés: Dominique DUCHESNE représentée par Francois CHARRITAT, Régis SARAZIN représenté par Didier ATTALI

Excusés: Christine AUGRY suppléée par Michel JOUSSELIN, Dominique DELAHAYE suppléé par Alain TRICONNET, Serge FONTAINE-GALLOIS, Jean-Louis VAUDESCAL suppléé par Dorian LEPLATRE

Absents: Stéphane DEVAUCHELLE, Christian FRISON, Frédéric HERVIER, Eric MAILLARD, Pierre RAEL, Benoit CODRON

Secrétaire de séance: Didier ATTALI

N° : DE_009_2026

Objet: Attribution du marché relatif à la réalisation d'un Diagnostic Territorial Multi Pressions et définition des plans d'actions - n°2026-001

Vu le code générale des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 19/12/2023, n°DE_023_2023V2 par laquelle le comité syndical a chargé le Président de prendre toute décision concernant la préparation, le lancement et la conduite des procédures de consultation pour tout marché quel qu'en soit le montant et l'exécution uniquement pour les marchés à procédure adaptée,

Considérant qu'une consultation en procédure adaptée, appel d'offres ouvert a été lancée le 08/01/2026 et fixant au 06/02/2026 à 12h00 la date limite de réception des offres au marché,

Considérant que 3 entreprises ont candidaté, 1 offre est considérée comme irrégulière et 2 offres sont recevables,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la société ICAPE,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le comité syndical :

Attribue le marché à ALLIANCE ENVIRONNEMENT, pour un montant de 135 800,00 € HT (tranche ferme et tranche optionnelle).

Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution du présent marché et à demander toutes les subventions qui seront jugées utiles ou nécessaires.

Fait et délibéré à Mareuil-lès-Meaux, les jour, mois et an que dessus.

Le président,
Xavier FERREIRA

Date de transmission de l'acte: 13/03/2026
Date de reception de l'AR: 13/03/2026
077-200091643-DE_009_2026-DE
A G E D I